

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 1997

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE BEZIERS EN STATION DE
TOURISME (HERAULT)**

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, son rapporteur entendu,

- 1) prend acte avec satisfaction des décisions prises par la commune de Béziers pour améliorer le traitement de ses déchets liquides et solides ;
- 2) maintient toutefois son sursis à statuer, dans l'attente de la réalisation effective de l'ensemble des travaux d'aménagement de la station d'épuration et de la décharge de Saint Jean de Libron.

COPIE CONFORME